



Conseil de sécurité

Cinquante-sixième année

Provisoire

4325^e séance

Mardi 5 juin 2001, à 15 h 15

New York

<i>Président :</i>	M. Chowdhury	(Bangladesh)
<i>Membres :</i>	Chine	M. Wang Yingfan
	Colombie	M. Valdivieso
	États-Unis d'Amérique	M. Hume
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Teixeira da Silva
	Irlande	M. Cooney
	Jamaïque	M. Ward
	Mali	M. Touré
	Maurice	M. Neewoor
	Norvège	M. Kolby
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Eldon
	Singapour	M. Mantaha
	Tunisie	M. Mejdoub
	Ukraine	M. Kuchinsky

Ordre du jour

La situation en Afghanistan

Lettre datée du 21 mai 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité
par le Secrétaire général (S/2001/511)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.

La séance est reprise à 15 h 15.

Le Président (*parle en anglais*): L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la République islamique d'Iran. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Hosseinian (République islamique d'Iran)(*parle en anglais*): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous remercier d'avoir convoqué cette réunion sur la question importante de l'Afghanistan. C'est pour ma délégation un plaisir que de participer, sous votre présidence, au débat du Conseil sur cette question. Je remercie M. Haile Menkerios, Président du Comité d'experts sur l'Afghanistan, et ses collègues pour le rapport louable, précis et complet qu'ils ont présenté sur les modalités de contrôle de l'embargo sur les armes et la fermeture des camps d'entraînement de terroristes dans les régions d'Afghanistan tenues par les Taliban. Ce rapport rend notamment compte des efforts résolus déployés par le Président et les membres du Comité en vue de contribuer à un règlement politique viable et durable de la crise afghane.

Je remercie également l'Ambassadeur Alfonso Valdivieso d'avoir présenté le rapport et je le remercie de la façon louable dont il dirige le Comité des sanctions.

Il est très regrettable que les efforts que la communauté internationale n'a cessé de déployer ces dernières années n'aient toujours pas débouché sur des changements tangibles dans la politique belliqueuse et intransigeante menée par les Taliban sur le terrain. Se reposant sur leur politique belliciste et leur mépris total de l'opinion et des exigences de la communauté internationale, les dirigeants Taliban, en vue de rendre la résolution 1333 (2000) du Conseil de sécurité inefficace en conquérant davantage de terrain, ont même renoncé au modèle établi au fil des ans et ont poursuivi leurs activités militaires l'hiver dernier. Les informations récentes venues d'Afghanistan révèlent également une nouvelle série d'offensives lancées par les Taliban.

La décision prise par les Taliban d'interrompre le dialogue amorcé sous les auspices des Nations Unies et qu'ils s'étaient expressément engagés en novembre dernier à ne pas abandonner est inacceptable et est une autre preuve de l'abîme entre leurs paroles et engagements et leurs actions concrètes.

La recrudescence actuelle de l'activité militaire des Taliban intervient alors que la guerre et la sécheresse plongent le pays dans une crise humanitaire. Comme l'a rappelé récemment l'ONU, le nombre d'Afghans devenus des sans-abri en raison de la guerre et de la sécheresse en 2001-2002 pourrait plus que doubler et dépasser 1,6 million de personnes. Par ailleurs, selon les responsables du Bureau des Nations Unies de la coordination des affaires humanitaires, les dirigeants Taliban ont récemment commencé à intensifier les harcèlements et les menaces contre les agents des services d'assistance, ce qui rend plus difficile encore l'octroi d'une aide internationale au peuple afghan victime de la guerre et de la sécheresse.

Compte tenu de ces faits, le rapport du Comité d'experts est paru alors que le mépris des Taliban pour les exigences de la communauté internationale qui figurent, entre autres, dans la résolution 1333 (2000) du Conseil de sécurité est devenu plus évident. Inutile de rappeler qu'ils essaient de passer outre à une résolution qui exprime réellement le sentiment de la communauté internationale et qui a été adoptée, entre autres, par trois États islamiques membres du Conseil. Il est donc fondamental que la communauté internationale fasse de son mieux pour prévenir toute violation de la résolution, privant ainsi le parti belligérant et intransigeant des moyens dont il a besoin pour atteindre ses objectifs militaires au prix de la souffrance continue du peuple afghan et de l'instabilité de la région.

Nous pensons que le rapport préparé par le Comité d'experts constitue un pas important et approprié vers cet objectif. Les auteurs du rapport réussissent dans une grande mesure à exposer la façon dont les Taliban se procurent des moyens militaires, financent leur machine militaire et organisent d'autres activités illégales, faisant notamment de leur territoire un sanctuaire pour les terroristes. Le rapport évoque à juste titre la fourniture continue d'armes et de munitions aux Taliban et rejette l'allégation selon laquelle leur machine militaire ne survit qu'à partir d'anciens stocks. Le Comité constate, entre autres, à juste titre qu'il importe de mettre un terme aux vols illégaux en direction et en provenance des régions tenues par les Taliban et qu'il faut priver les Taliban de tout accès au turbocombustible et aux liquides dont ils ont besoin pour leurs véhicules blindés.

En ce qui concerne la fermeture des camps d'entraînement de terroristes dans les régions tenues

par les Taliban, le rapport note correctement que les Taliban doivent compter sur des éléments non afghans dans leur lutte contre le Front uni. Pour aider à la fermeture de ces camps et annuler tous les maux qui en découlent, la communauté internationale doit tenir compte de la nécessité de rapatrier ces éléments, comme le souligne le Comité. Pour ce faire, il serait extrêmement utile de supprimer les obstacles qui les empêchent de rentrer dans leurs pays d'origine et d'encourager les autorités de ces pays à coopérer.

Afin d'immobiliser la machine militaire des Taliban, il est essentiel de mettre un terme au commerce des stupéfiants en Afghanistan.

Bien que nous nous félicitons de l'interdiction de la culture du pavot à opium décrétée par les dirigeants taliban, nous doutons qu'elle soit motivée par des raisons religieuses, comme le prétendent les Taliban. L'édit a été promulgué après des années de récoltes abondantes. En outre, il ne concerne pas le stockage, le transit, le traitement et le commerce d'opium et d'héroïne. Si cet édit était uniquement et véritablement motivé par des considérations d'ordre religieux, les dirigeants taliban auraient dû interdire les drogues illicites sous tous leurs aspects et aurait dû ordonner que les stocks soient détruits.

D'après les informations dont nous disposons, les stocks de drogues en Afghanistan sont suffisamment importants pour alimenter le marché à un rythme régulier pendant environ 10 ans. C'est la raison pour laquelle nous soulignons la conclusion du rapport qui met l'accent sur le fait que la surveillance de l'acheminement de drogues depuis l'Afghanistan devrait être partie intégrale de l'embargo sur les armes. Le contrôle efficace du financement des Taliban nécessite également le contrôle de l'appui financier qui leur est fourni par des particuliers et des institutions dans la région et au-delà.

La plupart des pays voisins de l'Afghanistan doivent faire face à diverses difficultés et troubles émanant de la guerre civile et de l'anarchie qui sévissent dans ce pays, et ils ont besoin de l'assistance de la communauté internationale pour faire face à la situation. À cet égard, la nécessité pour la communauté internationale de fournir une formation et un appui en matériel afin de moderniser les services de sécurité des frontières des pays voisins de l'Afghanistan est un élément approprié auquel il est fait référence dans le rapport. Il convient à cet égard de signaler la croisade

lancée par le Gouvernement iranien contre la mafia transnationale des narcotrafiquants. Cela a entraîné, entre autres, la saisie de 263 tonnes de drogues dans la seule année dernière. Il va sans dire que tous ces efforts; qui ont été entrepris à des coûts humains et matériels très élevés, permettent de protéger dans une grande mesure les autres pays de la région, et bien au-delà, des effets de l'anarchie sévissant en Afghanistan.

Quant aux recommandations faites par le Comité, elles sont examinées à l'heure actuelle par le Gouvernement iranien en partant du principe que le contrôle est un instrument indispensable pour l'application de la résolution 1333 (2000). En attendant le résultat de l'examen en cours, nous pensons que le stationnement possible d'équipes d'appui à l'application des sanctions dans la région devrait, et pourrait, être compatible avec les droits souverains des pays d'accueil. En outre, certains aspects du mandat proposé pour ces équipes et le Bureau de surveillance et de coordination de l'application des sanctions concernant l'Afghanistan doivent être précisés, et davantage de détails doivent être fournis afin que les Gouvernements pertinents puissent se prononcer. Il est indéniable que des consultations entre les responsables des pays concernés et les membres du Conseil de sécurité avant toute prise de décision par le Conseil, pourraient ouvrir la voie à l'application harmonieuse de toute décision finale.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Ouzbékistan. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Vohidov (Ouzbékistan) (*parle en russe*) : Tout d'abord, Monsieur le Président, je voudrais vous exprimer toute ma reconnaissance de m'avoir donné la possibilité d'intervenir à la séance d'aujourd'hui. Je voudrais également, d'emblée, remercier tous les membres du Comité d'experts sur l'Afghanistan, dirigé par M. Haile Menkerios, pour le rapport qu'ils ont préparé et pour le travail extrêmement minutieux qu'ils ont réalisé en application des dispositions de la résolution 1333 (2000) du Conseil de sécurité. Je saisis également cette occasion pour remercier le Président du Comité des sanctions, l'Ambassadeur Alfonso Valdivieso, du travail utile qui a été accompli au sein du Comité.

Je voudrais dire que malgré son mandat limité dans le temps, le Comité d'experts sur l'Afghanistan a

fait un travail considérable. Le rapport propose un mécanisme de surveillance efficace de l'application des exigences contenues dans les résolutions du Conseil de sécurité afin de garantir l'adoption et la mise en oeuvre de décisions pertinentes sur les sanctions.

Nous sommes d'accord avec la déclaration selon laquelle l'efficacité de la surveillance dépendra de la participation et de l'engagement directs de tous les pays à sa mise en oeuvre. Cela, bien sûr, s'applique également pleinement à nous.

Nous sommes également d'accord avec la déclaration selon laquelle le financement des armes et les achats de munitions ainsi que l'entraînement des terroristes sont partie intégrante de l'ensemble du problème.

S'agissant du paragraphe 33 du rapport, nous appuyons pleinement la déclaration selon laquelle les mouvements d'armes en direction ou en provenance de l'Afghanistan ou à l'intérieur du pays sont à long terme une cause majeure d'insécurité et d'instabilité dans la région de l'Asie centrale. À cet égard, nous notons que l'Ouzbékistan est prêt à participer activement au débat sur un projet de programme de contrôle du trafic illicite d'armes en ce qui concerne la situation en Afghanistan, qui sera présenté et examiné à la prochaine Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui doit se tenir à New York en juillet de cette année.

L'Ouzbékistan souscrit également au point de vue exprimé dans le paragraphe 7 du rapport du Comité, à savoir qu'il y a un lien direct entre les fonds provenant de la production et du commerce des drogues et servant à financer les activités militaires et l'entraînement de terroristes en Afghanistan. À cet égard, nous appuyons ce que conclut le Comité au paragraphe 61 du rapport, à savoir que la surveillance de l'acheminement des drogues depuis ce pays devrait être partie intégrante de l'embargo sur les armes. À cet égard, il importe particulièrement de noter l'opinion exprimée dans le rapport selon laquelle le renforcement de la capacité des voisins de l'Afghanistan à surveiller leurs frontières est un aspect clef des mesures à prendre.

La République de l'Ouzbékistan appuie la proposition du Comité de créer un Bureau de surveillance et de coordination de l'application des sanctions concernant l'Afghanistan. Un tel bureau permettrait de créer un mécanisme intégral de contrôle du respect de l'embargo sur les livraisons d'armes et

sur la fermeture des camps d'entraînement de terroristes, et assurerait la coordination des activités des structures nationales existantes dans les pays voisins de l'Afghanistan.

La proposition de créer dans les États limitrophes de l'Afghanistan des équipes d'appui à l'application des sanctions, nous paraît tout à fait constructive. Mais, nous devons également noter que les aspects organisationnels de cette proposition devront encore être peaufinés.

La République de l'Ouzbékistan considère que le paragraphe 45 du rapport est absolument essentiel. Ce paragraphe souligne en effet le besoin de créer une entité centrale qui serait chargée de compiler, de recouper et d'analyser les éléments d'informations fournis par les États Membres sur les camps d'entraînement de terroristes. Nous appuyons la conclusion du Comité selon laquelle la mise au point d'une base de données adaptée et l'analyse des éléments d'informations que donneront les États Membres dans le cadre d'une structure internationale déterminée, sera l'un des éléments cruciaux de tout mécanisme de contrôle efficace.

Pour ce faire et pour gagner du temps et économiser, nous devons renforcer les mécanismes et instruments internationaux existants de lutte contre le terrorisme. Il nous paraît donc logique et naturel que le Comité indique en conclusion que le Bureau devrait coopérer étroitement avec le Bureau des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime, et les secrétariats de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et de l'Arrangement de Wassenaar à Vienne.

Nous pensons que la recommandation du Comité, figurant au paragraphe 45, sur l'entité centrale chargée de la collecte de l'information, pourrait être mise en oeuvre sur la base de la composante Lutte antiterroriste existant au Bureau des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime, à Vienne. Cette composante pourrait être transformée en centre international de lutte contre le terrorisme, au sein de ce Bureau.

D'après les paragraphes 45 et 82 du rapport, les tâches du Bureau comprendraient, outre le mandat de la composante existante, la collecte et l'analyse d'informations sur les camps d'entraînement des terroristes, et leur compilation pour soumission ultérieure au Secrétaire général des Nations Unies. Il y

aurait également une large diffusion d'informations sur les camps. Cela semblerait être la méthode la plus économique et la plus efficace pour mettre en place le mécanisme de collecte d'informations. Nous considérons cette proposition comme une façon naturelle et organique d'appliquer les recommandations du rapport du Comité, conformément aux dispositions de la résolution 1333 (2000) du Conseil de sécurité. Nous espérons que cette proposition sera comprise et appuyée par tous les membres du Conseil de sécurité. Pour terminer, je voudrais redire que la République d'Ouzbékistan appuie les conclusions et recommandations du rapport du Comité d'experts sur les sanctions en Afghanistan.

Le Président (*parle en anglais*): L'orateur suivant est le représentant du Pakistan. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Ahmad (Pakistan) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous féliciter de votre retour à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci. C'est un plaisir de vous voir présider le Conseil, en tant que représentant d'un pays avec lequel nous entretenons de solides relations fraternelles.

Cette séance étant apparemment consacrée au rapport du Comité d'experts sur l'application des sanctions, il appartient aux membres du Conseil de discuter et d'examiner le contenu du rapport du Comité. Nous sommes, quant à nous, en train d'examiner les recommandations et nous formulerons notre position sur la proposition de mécanisme de surveillance, en tenant compte de sa faisabilité, de son utilité pratique et de son efficacité, vu la longueur et la porosité de la frontière afghane.

Tout en rejetant catégoriquement certaines allégations sans fondement figurant dans le rapport, je voudrais saisir cette occasion pour redire, au nom de mon gouvernement, que le Pakistan, Membre sérieux et intègre de l'Organisation des Nations Unies, s'est entièrement conformé aux résolutions 1267 (1999) et 1333 (2000) du Conseil de sécurité et continuera de le faire. Nous avons accordé toute notre coopération au Conseil de sécurité et, comme je l'ai déjà dit, nous continuerons de le faire. Nous avons accueilli au Pakistan le Comité d'experts, dirigé par l'Ambassadeur Menkerios, durant sa mission d'établissement des faits. Nous lui avons donné notre pleine coopération, de

bonne foi, dans le cadre de notre politique de respect de toutes les résolutions du Conseil de sécurité, sans aucune discrimination. Nous souscrivons aux résolutions sur l'Afghanistan même si nous ne sommes pas, par principe, favorables à des sanctions qui nous semblent être un instrument injuste, toujours improductif. Elles ne produisent jamais les effets souhaités et ne font que nuire aux citoyens ordinaires. Il n'existe pas de sanctions intelligentes; il n'y en a que des sottises. La question est donc de savoir ce que ces sanctions ont donné.

Il existe un lien symbolique entre les sanctions et la tragédie en Afghanistan. Les dernières sanctions au titre de la résolution 1333 (2000), ont été décidées durant la semaine, en décembre dernier, marquant le vingt et unième anniversaire de l'invasion de l'Afghanistan par l'ex-Union soviétique. Cette invasion a déclenché un conflit tragique qui n'est toujours pas terminé. Tant d'événements ont eu lieu depuis ce décembre fatidique : le Mur de Berlin est tombé, la guerre froide a pris fin, l'Union soviétique appartient à l'histoire, la carte du monde a changé, un nouveau millénaire est arrivé, et curieusement, les ennemis d'hier sont devenus des partenaires. Mais, en Afghanistan, les victimes sont toujours les mêmes. L'angoisse et la douleur du peuple afghan restent les mêmes, et leur supplice continue sans répit.

L'Afghanistan a été le dernier front de bataille de la guerre froide. Il a servi de catalyseur pour libérer les énergies qui ont en fin de compte permis la fin de cette ère de confrontation. Le monde que nous connaissons aujourd'hui aurait pu être différent sans les immenses sacrifices du vaillant peuple afghan pour la cause de la liberté et du monde libre. Avec la fin de l'occupation soviétique, le peuple afghan a espéré à juste titre réaliser un environnement de paix et de reconstruction nationales, avec l'aide et l'assistance extérieures. Malheureusement, la communauté internationale n'a pas répondu aux attentes légitimes du peuple afghan, qui s'est retrouvé abandonné.

Après s'en être servi à des fins stratégiques précises, la communauté internationale a abandonné le peuple afghan à un moment où celui-ci avait le plus besoin de soutien et d'apports de l'extérieur pour reconstruire son pays ravagé par la guerre et reprendre peu à peu une vie normale.

L'occupation de l'Afghanistan par les Soviétiques a été suivie d'une guerre civile fratricide. Les chefs de

guerre qui combattait les forces d'occupation soviétique – dont certains sont encore sur place – se sont mis à se battre entre eux après le départ de ces dernières. Les souffrances morales et physiques des Afghans ont continué.

Il est évident qu'on ne peut imputer la situation actuelle du peuple afghan aux Taliban qui ne sont entrés en scène qu'il y a six ans. Les Afghans souffrent depuis plus de 20 ans.

Qu'a fait la communauté internationale pour alléger les souffrances du peuple afghan durant ces deux décennies? Le problème de l'Afghanistan ne vient pas des Taliban. Il ne vient pas seulement du terrorisme ou de la drogue. Le problème, c'est 25 millions d'Afghans qui continuent de souffrir, et s'ils continuent de souffrir, c'est parce qu'ils ont tant donné pour la cause de la liberté. Ils ont souffert lorsqu'ils ont été forcés de combattre les forces soviétiques. Ils ont souffert lorsque les chefs de guerre pillaient leur pays. Et ils souffrent aujourd'hui parce que le présent Conseil, qui est chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, a eu recours à des sanctions à leur encontre.

Ces sanctions sont censées être un instrument intelligent et affûté, un « scalpel », permettant d'extirper une tumeur sans toucher d'autres régions du même organisme. Nous aimerions qu'il en soit ainsi. En réalité, les sanctions n'ont pas donné de grands résultats et ont été la cause d'immenses destructions. L'une de leurs victimes est le processus de paix engagé par le Secrétaire général par l'intermédiaire de son Représentant personnel, M. Francesc Vendrell. M. Vendrell, à qui l'on doit les progrès spectaculaires des négociations entre les parties belligérantes juste avant le passage forcé de la résolution 1333 (2000) au Conseil, se trouve maintenant sur la touche, et l'on accuse l'ONU de partialité, de discrimination et de politique partisane.

Une autre victime est la situation humanitaire en Afghanistan. On parle beaucoup du peu d'impact que les sanctions auraient sur la situation humanitaire des Afghans, en attribuant cette situation au conflit prolongé et à la sécheresse. C'est du moins ce que l'on veut faire croire au reste du monde.

Ces deux facteurs ont certes contribué à la situation humanitaire actuelle, mais ils n'expliquent pas pourquoi l'exode interne et externe des Afghans n'a commencé qu'après décembre 2000, date de

l'adoption de la résolution 1333 (2000) qui nous occupe. Ce qui n'avait commencé qu'au goutte à goutte s'est transformé, après cette adoption, en flot ininterrompu. Avec près d'un million de personnes déplacées à l'intérieur de l'Afghanistan – ce n'est pas un chiffre que j'invente, c'est un chiffre fourni par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, qui fait partie de ce système des Nations Unies – et près de 200 000 personnes transformées en réfugiés après l'adoption des sanctions l'an dernier, personne ne peut décemment nier l'existence d'un rapport entre les sanctions et la grave crise humanitaire qui touche le peuple afghan. Des enfants innocents meurent dans le froid. Vous avez probablement vu, Monsieur le Président, les photos dans les journaux. Des enfants innocents meurent dans le terrible froid hivernal et la chaleur torride de cet été, tandis que le monde détourne le regard.

La question qui se pose est de savoir pourquoi la communauté internationale a tourné le dos à une nation de 25 millions de personnes? Il semble qu'on entretienne au sein de ce Conseil un sentiment d'hostilité et de rigueur à l'encontre d'un gouvernement qui contrôle pourtant plus de 95 % du territoire du pays.

La paix devenant encore plus illusoire qu'auparavant, les souffrances du peuple afghan augmentent d'heure en d'heure et, les problèmes qui ont provoqué les sanctions n'étant toujours pas réglés, les sanctions ont donc fait tout le mal possible sans apporter aucun bien. Le scalpel s'est avéré être une matraque qui a détruit l'organisme tout en laissant la tumeur se développer.

Le mal fait doit maintenant être réparé. Les torts faits au peuple afghan doivent être redressés et le terrain perdu par le processus de paix doit être reconquis. L'isolement et l'ostracisme n'ont rien fait pour améliorer la situation; ils ne l'amélioreront pas. Il faut lever les sanctions et les remplacer par un système permettant de résoudre tous les problèmes de l'Afghanistan comme un tout.

Il est temps de cesser de s'obnubiler sur un seul des aspects du problème afghan pour se concentrer sur le règlement global de ce problème. Pour commencer, il faut que des efforts soient faits par toutes les parties concernées pour amener de nouveau les Taliban à dialoguer et les faire sortir de la position d'isolement et

d'intransigeance dans laquelle ils sont enfermés. Cette relance du dialogue est la seule solution.

Le processus de paix de Francesc Vendrell, que le Secrétaire général avait engagé avec grand enthousiasme, doit également être remis sur les rails. En outre, il faut déployer plus d'efforts concertés et débloquent une assistance financière plus généreuse pour soulager le sort des centaines de milliers d'Afghans qui se trouvent en Afghanistan ou dans les camps de réfugiés du Pakistan.

Il importe, toutefois, qu'en acheminant l'aide humanitaire, les organismes d'aide internationaux respectent les sensibilités religieuses et culturelles du peuple afghan. La communauté internationale doit également reconnaître les efforts consentis par les Taliban pour éliminer la culture du pavot à opium, au prix de souffrances supplémentaires pour les agriculteurs afghans. Il est temps de se démarquer de la solution des sanctions pour adopter une stratégie globale, qui permette de cicatriser les plaies et de faire renaître l'organisme sans en endommager aucune des parties.

Le Pakistan a assumé la plus grosse part du fardeau de la guerre contre l'occupation étrangère de l'Afghanistan, qui a duré dix ans. À l'époque, nous avons accueilli plus de 4,5 millions de réfugiés afghans et nous continuons de porter le poids du conflit en cours, avec les plus de 2 millions de réfugiés qui restent encore au Pakistan et les dizaines de milliers d'autres qui sont récemment venus grossir leurs rangs.

Nous avons épuisé notre patience et notre capacité d'absorber davantage de réfugiés. Nous abritons la plus grande population de réfugiés jamais vue dans le monde. Ce dont nous avons besoin, ce sont des mesures pratiques de la communauté mondiale pour fournir l'aide humanitaire à l'intérieur de l'Afghanistan afin d'empêcher les Afghans de fuir leurs foyers vers les pays voisins, et, pour ceux qui sont déjà déplacés, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et d'autres organisations internationales doivent mettre sur pied des camps de l'autre côté de la frontière afghane afin d'éviter tout nouvel afflux au Pakistan.

En raison de notre proximité avec l'Afghanistan, nos difficultés en tant que pays voisin doivent être vues sous cet angle. Des déclarations faites de loin peuvent apparaître pratiques, mais elles ont des défauts dans

leur évaluation des circonstances qui sont particulières à l'Afghanistan.

Un embargo sur les armes partisan, par exemple, n'est pas la solution. Il encourage la partie non touchée par l'embargo à poursuivre le conflit. Il y a des informations crédibles selon lesquelles l'Alliance du Nord continue toujours de recevoir des armes de l'extérieur et est occupée à lancer des offensives, et les armes proviennent non seulement des pays voisins, mais aussi de pays étrangers à cette zone.

Si le Conseil veut vraiment régler les problèmes de l'Afghanistan, il doit plutôt imposer un embargo total sur les armes – pour lequel nous plaidons depuis des années – qui devrait être imposé au titre du Chapitre VII à toutes les parties en Afghanistan. Cela inciterait de la même façon les deux côtés à revenir à la table des négociations.

Le Conseil, cela fait partie de ses obligations au regard de la Charte, doit chercher à promouvoir la paix en saisissant bien les réalités sur le terrain et non par l'isolation et l'ostracisme. Le Conseil ne doit pas alimenter la poursuite du conflit par un embargo unilatéral sur les armes. Le Conseil devrait laisser le Secrétaire général poursuivre sa mission de paix par le biais du dialogue et de la conciliation.

Même si nous apportons notre entière coopération au Conseil de sécurité – et nous continuerons à le faire – dans la mise en œuvre du régime de sanctions en Afghanistan, si injuste soit-il, nous ne voudrions pas non plus que le rapport du Comité d'experts qui est soumis à l'examen du Conseil ou la création d'un mécanisme de contrôle soient utilisés pour impliquer injustement le Pakistan. Nous avons rejeté dans le passé des allégations sans fondement, implicites ou explicites, et nous les rejetons maintenant.

Les résolutions 1267 (1999) et 1333 (2000) du Conseil de sécurité ne peuvent pas servir les arrière-pensées étriquées de quelques-uns. Nous l'avons déjà dit, et je vais le dire à nouveau : aucun pays du monde n'a à gagner plus que le Pakistan du retour de la paix et de la stabilité en Afghanistan.

Par conséquent, nous poursuivons à l'égard de l'Afghanistan une politique qui cherche à appuyer et compléter les efforts internationaux pour promouvoir une solution pacifique au conflit et, en fait, une solution globale à tous les problèmes de l'Afghanistan. Il s'agit d'une stratégie globale que nous prions la

communauté internationale de concevoir. Le Pakistan ne restera pas à la traîne pour contribuer à cet effort.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Menkerios en sa qualité de Président du Comité d'experts sur l'Afghanistan nommé en application de la résolution 1333 (2000) du Conseil de sécurité.

M. Menkerios (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord, puisque c'est la première fois que le Comité rencontre officiellement l'ensemble du Conseil, remercier le Secrétaire général et le Conseil pour la confiance qu'ils ont placée en moi et en mes collègues pour élaborer des recommandations sur cette question extrêmement importante. Je voudrais aussi remercier l'Ambassadeur Valdivieso et M. Stephanides, ainsi que leurs bureaux, pour l'appui et les conseils précieux qu'ils nous ont donnés sans interférer dans les travaux du Comité. Je voudrais également remercier les Missions pertinentes, notamment celles des États-Unis et de la Fédération de Russie – qui étaient coauteurs de la résolution – pour leur contribution, leur collaboration et leurs conseils au cours de nos travaux.

Cela étant dit, je ne ferai pas une nouvelle présentation du contenu du rapport, qui a été fort bien présenté par l'Ambassadeur Valdivieso. Si vous me le permettez, Monsieur le Président, je vais uniquement essayer d'expliquer certains des points qui ont été soulevés par les différentes délégations dans leurs observations.

Je voudrais dire que nous nous sentons, bien sûr, récompensés par les commentaires que nous avons entendus – commentaires dont nous croyons qu'ils ont rendu hommage aux recommandations que nous avons faites. Quelques-unes des questions qui ont été posées, je crois, sont pertinentes et nécessitent des explications.

Il y avait une question concernant la mesure dans laquelle le Comité a eu des consultations avec les pays frontaliers de l'Afghanistan au sujet de leur disposition et de leur volonté à coopérer pour l'affectation de personnes sur le terrain. Je voudrais d'emblée dire que si nous avons eu un défaut, c'était le fait que nous n'avons pas été capables de le faire – premièrement en raison du manque de temps, et deuxièmement, parce que, comme l'a expliqué l'Ambassadeur chinois ce matin, la frontière chinoise est très courte, et on n'a fait état d'aucun problème qui aurait requis une enquête approfondie. Mais, principalement, c'est en raison du

manque de temps que nous n'avons pas pu nous rendre en Chine. Mais cela ne signifie pas que nous n'avons pas eu de discussions avec les représentants ici à la Mission et aussi sur le terrain avec les Ambassadeurs.

Nous avons essayé autant que possible, lorsque nous généralisons sur les points de vue des pays limitrophes de l'Afghanistan, de citer les pays que nous avons visité et d'exclure la Chine, simplement parce nous ne pouvions pas savoir, en ce qui concerne ces observations particulières, ce que serait la position de la Chine.

C'est ce que nous avons fait. Nous avons fourni un cadre, un cadre basé sur nos discussions avec ces pays, qui se sont tous félicités de l'appui dans ces domaines. Nous n'avons pas discuté de la localisation du personnel sur le terrain, tout simplement parce cette question n'avait pas été finalisée lorsque nous avons eu nos discussions avec eux. Mais nous avons compris que tous les pays que nous avons visités ont des équipes d'appui, ou un appui technique de l'ONU ou d'autres organisations internationales, ainsi que bilatéralement avec des pays amis – un appui technique avec le personnel sur le terrain.

C'est pourquoi nous n'avons pas le sentiment qu'ils auraient des raisons particulières de rejeter cette initiative; et d'une façon générale, ils l'ont bien reçue. Nous avons donc fait une recommandation générale qui doit néanmoins s'appuyer sur une visite d'évaluation dans tous ces pays pour identifier les besoins dans chacun d'entre eux et déterminer s'ils sont disposés à accepter cette initiative. Une proposition concrète leur sera alors faite sur la base de cette mission d'évaluation. Si certains estiment que cela n'est pas nécessaire, il en sera pris acte lors la visite d'évaluation.

Le représentant de la Tunisie s'est déclaré préoccupé par le fait que certaines des recommandations générales n'avaient pas fait l'objet de débats approfondis au niveau international et n'avaient pas encore donné lieu à un accord définitif. C'est vrai. Il s'agit de recommandations qui, dans l'ensemble, ont été acceptées, par exemple, par les membres de l'Arrangement de Wassenaar. D'autres ont été considérées en général de façon positive mais elles restent des propositions, et à ce titre, elles seront présentées à la prochaine Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui se tiendra du 9 au 20 juillet.

Toutefois, nous jugeons ces recommandations utiles, étant donné la nécessité de créer un dispositif plus efficace de contrôle de la circulation illicite des armes légères. Les recommandations que nous avons incluses dans ce projet de texte s'avèreraient positives si elles étaient adoptées sur une plus grande échelle.

L'Irlande et la Norvège se sont toutes deux déclarées préoccupées par les combustibles utilisés à des fins militaires et souhaitent que notre recommandation à cet égard ne nuise pas aux efforts humanitaires. C'est une remarque tout à fait pertinente. Nous avons appris que certains des combustibles et, en particulier, les lubrifiants utilisés pour le matériel militaire ne sont pas utilisés pour les vols humanitaires. On peut déterminer de quels lubrifiants il s'agit, surtout ceux qui sont nécessaires au matériel militaire lourd mais ne sont pas requis pour les opérations humanitaires. Si certains combustibles peuvent avoir un double usage – puisqu'un précédent a déjà été établi qui interdit les vols mais qui accorde une attention spéciale aux vols humanitaires – l'emploi de ces combustibles à des fins militaires pourrait être interdit, mais si des vols humanitaires s'avèrent nécessaires, on pourrait recourir à la même procédure que celle qui est appliquée pour autoriser ces vols afin d'autoriser l'utilisation de ces combustibles à des fins humanitaires. Nous pensons qu'il est plus facile de procéder de la sorte que de lever entièrement toute interdiction et de permettre que le matériel militaire puisse disposer des combustibles et des lubrifiants nécessaires.

La Norvège a également soulevé une autre question quand elle a demandé s'il serait bon d'installer des équipes d'appui au contrôle dans des bureaux avec d'autres organes et organismes des Nations Unies opérant en Afghanistan au lieu de les installer en dehors de l'Afghanistan. Ces équipes techniques se rendraient dans les pays voisins de l'Afghanistan pour appuyer leurs efforts. Cela, je crois, n'est pas évident. Les efforts déployés par ces équipes doivent être replacés dans ce que nous avons tenté de définir comme le cadre général de la question : les sanctions ne doivent pas être vues isolément par rapport à toutes les autres initiatives prises par l'ONU pour régler la question de l'Afghanistan. Si l'on considère que ces efforts s'inscrivent dans les démarches entreprises en vue d'un règlement politique, dans les efforts d'assistance humanitaire et d'appui économique, il sera encore plus nécessaire que les divers organismes actifs dans la région coordonnent leurs activités. Il ne faut pas voir cela comme un aspect des efforts de l'ONU complètement isolé des autres.

Nous avons entendu cette argumentation également quand nous étions sur le terrain : nous avons essayé d'apprendre quels étaient les points de vue et d'obtenir des informations des divers organismes des Nations Unies qui se trouvent sur le terrain. Certains ont dit : « Écoutez, on ne veut rien dire; on est engagé dans des efforts humanitaires et on ne veut rien avoir à faire avec les sanctions car cela va mettre en danger ce que nous faisons dans le domaine humanitaire ». Cette préoccupation est donc compréhensible et elle a été évoquée là aussi. Mais nous pensons que cela peut changer, que cela doit changer. Il faut que tout soit vu comme un ensemble et que l'on considère chaque composante comme étant importante pour le fonctionnement des autres.

En outre, la plupart des équipes travailleraient avec les divers ministères et institutions des pays eux-mêmes. Si nous envoyions une équipe dans un pays donné, celle-ci travaillerait directement avec les agents des douanes et avec le ministère de l'intérieur qui surveille les frontières, ou avec l'armée, pour essayer d'améliorer leur capacité de contrôler les frontières. Il ne s'agirait donc pas d'un comité qui siègerait pour émettre des jugements et tenter de surveiller ce que fait le pays ; au contraire, cette équipe prendrait part aux activités du pays, et donc, contrairement à ce que certains ont dit au cours des débats que nous avons eus ici, cette action ne serait pas vu d'un mauvais œil. Nous espérons que cela réduira les opinions négatives que certains ont de ces organes.

Voilà, à mon avis, les questions qu'il fallait aborder. Notre tâche consistait à faire des recommandations à même d'aider les membres du Conseil à prendre des décisions sur ce sujet. Nous sommes très heureux d'avoir pu nous rendre utiles.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Menkerios d'avoir répondu aux thèmes et aux questions évoqués par les membres du Conseil lors de leurs interventions. Je remercie également les autres membres du Comité d'experts pour leur présence dans la salle du Conseil aujourd'hui.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil demeure saisi de la question et examinera les recommandations sur les mesures à prendre qui figurent dans le rapport du Comité d'experts.

La séance est levée à 16 h 10.